

Désignation	Décision Nature et date d'institution	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
			Appliqués à compter du 1er janvier 2015	À compter du 1er septembre 2015	
Pause méridienne de midi dans les écoles Tarif incluant le repas, la surveillance ainsi que les nouvelles activités périscolaires	DCM 21/05/2015	Tarif unitaire <u>1 - Tarif Scéens :</u> <u>2 - Tarif extérieur non Scéens :</u> <u>Protocole d'accord individualisé périscolaire :</u> Tarification concernant l'accès des enfants allergiques, à ce service, lorsque leurs familles fournissent leur repas	Si QF < ou égal 272,46 € : 0,95 € Si 272,47 € < QF ≤ 1152,96 € : 0,00650767 x QF - 0,823 Si QF > 1152,97 € : 6,68 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,00412241 x QF + 1,927 Si QF > 1 628,43 € : 8,64 € 10,37 €	Si QF < ou égal 272,46 € : 0,95 € Si 272,47 € < QF ≤ 1152,96 € : 0,00650767 x QF - 0,823 Si QF > 1152,97 € : 6,68 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,00412241 x QF + 1,927 Si QF > 1 628,43 € : 8,64 € 10,37 €	
Nouvelles Activités Périscolaires		Inscription au trimestre obligatoire Facturation des séances (une heure) réservées Tarif à la séance <u>1 - Tarif Scéens :</u> <u>2 - Tarif extérieur non Scéens :</u>	Deux groupes scolaires : - les lundi et jeudi de 15h30 à 16h30 deux autres groupes scolaires - les mardi et vendredi de 15h30 à 16h30 Si QF < 272,46 € : 0,06 € Si QF = 272,46 € : 0,45 € Si 272,47 € < QF ≤ 1152,96 € : 0,00044293 x QF + 0,329 Si QF = 1152,97 € : 0,84 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,00155642 x QF - 0,955 Si QF > 1 628,43 € : 1,58 € 1,90 €	0 intégré dans le tarif de la pause méridienne	

Désignation	Décision Nature et date d'institution	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
			Appliqués à compter du 1er janvier 2015	À compter du 1er septembre 2015	
Centre d'accueil maternel du matin Service ouvert le matin aux enfants d'âge maternel et élémentaires dans les écoles maternelles Accueil : . du lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h 30 à 8 h 30 . du mercredi matin de 7 h 30 à 9 h 30 quelle que soit l'heure d'arrivée des enfants	délibération 20 novembre 2008	Tarif unitaire (4 séances maximum par mois) <u>1 - Tarif Scéens :</u> 3,45 €/séance <u>2 - Tarif extérieur non Scéens :</u> 4,14 €/séance Tarif forfaitaire mensuel <u>1 - Tarif Scéens :</u> (quel que soit le nombre de jours dans le mois, applicable à compter de 5 séances par mois) <u>2 - Tarif extérieur non Scéens :</u>	de 16 h 30 à 18 h 30 4,77 €/séance 5,72 €/séance Si QF ≤ 272,46 € : 19,45 € Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,021192504 x QF + 13,676 Si QF = 1152,97 € : 38,11 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,02191608 x QF + 12,841 Si QF > 1628,43 € : 48,53 € 58,24 €	3,45 €/séance 4,14 €/séance Si QF ≤ 272,46 € : 17,03 € Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,01750142 x QF + 12,261 Si QF = 1152,97 € : 32,44 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,019981071 x QF + 9,402 Si QF > 1 628,43 € : 41,94 € 50,33 €	
Centre d'accueil maternel du soir Service ouvert le soir aux enfants d'âge maternel dans les écoles maternelles	délibération 20 novembre 2008	Tarif unitaire (4 séances maximum par mois) <u>1 - Tarif Scéens :</u> 4,77 €/séance <u>2 - Tarif extérieur non Scéens :</u> 5,72 €/séance Tarif forfaitaire mensuel <u>1 - Tarif Scéens :</u> (quel que soit le nombre de jours dans le mois, applicable à compter de 5 séances par mois)	de 16 h 30 à 18 h 30 4,77 €/séance 5,72 €/séance Si QF ≤ 272,46 € : 19,45 € Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,021192504 x QF + 13,676 Si QF = 1152,97 € : 38,11 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,02191608 x QF + 12,841 Si QF > 1628,43 € : 48,53 € 58,24 €	de 16 h à 18 h 30 4,77 €/séance 5,72 €/séance Si QF ≤ 272,46 € : 19,45 € Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,021192504 x QF + 13,676 Si QF = 1152,97 € : 38,11 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,02191608 x QF + 12,841 Si QF > 1628,43 € : 48,53 € 58,24 €	